

NOTE D'INFORMATION N° 168 / DU 25 SEP 2012
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

Objet : nouveaux passeports officiels à puces électroniques

Par note circulaire N° 6767/MEF/C.CAB-22 du 12 septembre 2012, le Ministre de l'Economie et des Finances informe les membres de son département qu'une **opération de substitution des passeports officiels non biométriques par de nouveaux passeports officiels à puces électroniques** a débuté depuis le 31 août 2012.

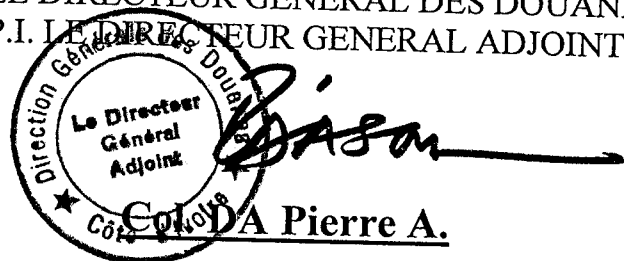
A cet effet, tous les fonctionnaires et agents de l'Etat du Ministère, remplissant les conditions d'acquisition de ces passeports, **notamment l'exercice d'une fonction équivalent au moins au rang de Sous-directeur**, devront se rendre au Ministère d'Etat, Ministère des affaires Etrangères, précisément au Centre de Conférences munis des documents requis selon les cas suivants :

- Pour les titulaires d'anciens passeports :
 - une (01) fiche (à retirer aux Affaires Etrangères) dûment remplie ;
 - une (01) photo d'identité couleur sur fond blanc ;
 - l'ancien passeport.
- Pour les nouveaux demandeurs :
 - une (01) photocopie du certificat de nationalité ivoirienne + l'original ;
 - une (01) photocopie de la CNI ou l'original de l'attestation d'identité ;
 - une (01) copie de l'acte de nomination dans la fonction (décret, arrêté) ;
 - une (01) attestation de travail ;
 - une (01) demande de note verbale signée par le Directeur de Cabinet du MEF ;
 - deux (02) photos d'identité couleur sur fond blanc.

La période d'enrôlement prévue pour le personnel du Ministère de l'Economie et des Finances s'étend du 18 au 29 octobre 2012.

NB : Les fonctionnaires et agents de l'Etat, qui devront effectuer une mission à cette période, présenteront *la copie de la Communication en Conseil des Ministres, l'attestation du Secrétariat Général du Gouvernement et l'Ordre de Mission*, en vue d'une prochaine programmation d'enrôlement.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES
P.I. LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT


A Pierre A.